



## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES D'ADHÉSION

### En conformité avec les règles du MILSET:

#### Statuts

- Les membres doivent être des organisations actives en matière d'activités reliées aux STIAM ou dans la promotion des STIAM auprès des enfants et des jeunes.
- Un Bureau régional est autorisé à décider des types d'organisations permises comme candidates en tant que membres.
- Les organisations nationales et régionales ont la priorité pour rejoindre le MILSET en tant que membres.
- L'admission des organisations locales est une exception.

#### Règlements Internes

- Si une organisation nationale est déjà un membre, ce membre doit être consulté avant d'approuver une nouvelle organisation nationale, régionale ou locale dans ce pays.
- S'il existe une organisation nationale, le Bureau régional fera tous les efforts raisonnables pour recruter l'organisation en tant que membre.
- Si une organisation nationale n'existe pas, une organisation régionale peut devenir membre.
- Dans un pays où une ou plusieurs organisations nationales/régionales sont membres du MILSET, les organisations locales (par exemple les écoles) doivent participer aux activités du MILSET par l'intermédiaire d'une organisation membre.
- Lorsqu'une organisation locale fait une demande d'adhésion, le Bureau régional doit d'abord déterminer si une organisation de plus grande envergure (régionale ou nationale) existe dans le pays et doit faire tous les efforts raisonnables pour recruter l'organisation en tant que membre.
- Si une telle organisation n'existe pas, l'organisation locale peut devenir membre du MILSET.

\*Bureau régional : Nous avons utilisé le terme « Bureau régional » afin de faciliter la compréhension de processus étant donné que chaque région a l'autorité nécessaire de décider de son processus d'approbation. En fonction de leur structure de gouvernance, il peut s'agir du Comité Exécutif régional ou du Bureau régional.